VILLE DE SCEAUX 9 juil. 2020

Séance du 9 juillet 2020

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : Mise en place du conseil local des professionnels de santé

Rapporteur: M. le maire

CONSEIL MUNICIPAL

Bien que la Ville intervienne directement assez peu en matière de santé, il apparaît opportun de mettre en place un espace de réflexion, de concertation et de proposition sur différents sujets de la vie communale qui concernent les professionnels de santé.

Il est donc proposé la mise en place d'un conseil local des professionnels de santé comprenant :

- des représentants de la Ville,
- des représentants volontaires de différentes professions médicales et para-médicales (médecins généralistes, chirurgiens dentistes, médecins spécialistes, pharmaciens, infirmières, masseurs-kinésithérapeutes, ...),
- différents intervenants en matière de santé : CPAM, centre de Protection maternelle et infantile, contre médico-psychologique, médecin scolaire, médecins des maisons de retraite...

Ce conseil constitue ainsi une instance d'échange entre la Ville, certains partenaires institutionnels et des représentants des professions de santé, sur des problématiques qui se rejoignent.

Au sein de ce conseil sont par ailleurs définies des actions qu'il apparaît opportun de mettre en œuvre en direction de tout ou partie des professionnels de santé intervenant sur le territoire de la commune, notamment des conférences suivies d'un échange avec les acteurs de santé présents.

Il est donc proposé au conseil municipal de confirmer la mise en place de cette instance en qualité de comité consultatif et de préciser que ses membres parmi lesquels 8 membres du conseil municipal seront désignés par arrêté du maire, étant précisé qu'au regard de la représentation proportionnelle, 6 membres seront issus de la liste Vivre à Sceaux, 1 membre sera issu de la liste Sceaux ensemble et de 1 membre issu de la liste Sceaux en commun.